



PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des affaires  
culturelles du Languedoc-Roussillon

Service territorial  
de l'architecture et du patrimoine  
des Pyrénées-Orientales

Affaire suivie par : Bernard Mastron  
Poste : 04.68.38.32.85  
Courriel : [bernard.mastron@culture.gouv.fr](mailto:bernard.mastron@culture.gouv.fr)

N/réf : J-M.H/BM/2015-94

Perpignan, le 31 août 2015

Le Chef du service territorial de l'architecture  
et du patrimoine

à

M. le Président de la communauté  
de commune Conflent Canigou  
à l'attention de Mme Marie Anne Ollion  
Hôtel de ville  
Route de Ria  
66500 PRADES

C.C.C. 2517  
COURRIER ARRIVE

Le 08 SEP. 2015

Objet : Commune de **PRADES**, Concertation préalable- ZAC de Brulls

Par courrier reçu le 12 août 2015, vous avez souhaité recevoir mon avis relatif à l'affaire citée en objet.

L'examen du document d'urbanisme appelle de ma part les observations suivantes :

Le projet de ZAC n'est pas est située en abord des deux monuments historiques de la commune. Le STAP valide sans restriction le dossier d'étude présenté notamment pour « mener un travail fin de conception paysagère du fait du positionnement du projet en entrée de ville, véhiculant ainsi les premiers éléments visuels de l'image de Prades ».

Par ailleurs, cette nouvelle zone construite aura un impact certain dans le grand paysage de la vallée de la Tet, notamment vue du « balcon du village d'Eus » site patrimonial majeur et touristique. C'est pour quoi le STAP demande que les futurs bâtiments de la zone d'activité économique soient découpés en volumes de tailles raisonnables et que leurs teintes soient neutres (exclure les couleurs claires) afin de limiter leur impact dans l'environnement.

L'Architecte des bâtiments de France,  
Architecte urbaniste de l'Etat,  
Chef de service

Jean-Marc HUERTAS